



**NOTE DE SYNTHÈSE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
8 MARS 2017**

Étaient présents :

Mmes, Yolande BRIEND, Marie-Christine DESPRES (pouvoir de Jean-Pierre GUEMON), Evelyne FOUCHER (pouvoir de Marine RABIER), Rachel GRIVEAU (pouvoir de Éric FASSOT), Frédérique LAFONT, Elethysiane MOREAU, Viviane VASLIN

Mrs, Philippe AGULHON, Alain BLANCHE, Michel BUFFET, Hubert CHEVALLIER, François D'ESPINAY SAINT LUC, Alain DELARBRE, Jean-François GIRARD, Christian LEONARD, Guillaume PELTIER, Mathieu SPIESSER

1. Approbation des comptes de gestion 2016 budget principal de la Communauté de communes et budgets annexes,

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Développement économique – Ecoparc », « SPANC », « Environnement et déchets » et « Relais Services Publics », « Pôle de santé » sont conformes en tout point avec les comptes administratifs de la communauté de communes. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve sans réserve les comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de communes.

2. Approbation des comptes administratifs 2016 du budget principal de la Communauté de communes et des budgets annexes

Le président Guillaume PELTIER quitte la séance, remplacé par Monsieur Michel BUFFET, 2eme vice-président de la Communauté de communes.

Après présentation des comptes administratifs (ci-dessous), le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes administratifs.

Budget principal :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	3 371 152.03 €	- €	44 358.12 €
Opérations de l'exercice	2 109 460.45 €	2 254 966.44 €	726 994.56 €	223 783.54 €
Totaux	2 109 460.45 €	5 626 118.47 €	726 994.56 €	268 141.66 €
Résultat de l'exercice	- €	3 516 658.02 €	458 852.90 €	€
Reste à réaliser	- €	- €	36 670.98 €	31 648.00 €

Résultat global : 3 057 805.12 €

Budget annexe « Pôle de santé »

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	- €	- €	€
Opérations de l'exercice	974.02 €	- €	73 772.20 €	367 229.90 €
Produits rattachés		87 570.00 €		
Totaux	974.02 €	87 570.00 €	73 772.20 €	367 229.90 €
Résultat de l'exercice	€	86 595.98 €	- €	293 457.70 €
Reste à réaliser	- €	- €	451 647.80 €	- €

Résultat global : 380 053.68 €

Budget annexe « Développement économique – Ecoparc »

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	196 035.64 €	- €	374 371.69 €	€
Opérations de l'exercice	651 865.27 €	645 954.07 €	539 075.75 €	757 748.25 €
Produits rattachés		224 382.10 €		
Totaux	847 900.91 €	870 336.17 €	913 447.44 €	757 748.25 €
Résultat de l'exercice	€	22 435.26 €	155 699.19 €	- €
Reste à réaliser	- €	- €	364 511.63 €	- €

Résultat global : - 133 263.93 €

⇒ Ne sont pas inscrits les 97 000 euros de subvention LEADER obtenus pour le Forum 2016

Budget annexe « Relais Services Publics »

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	4 768.58 €	- €	18 838.49 €
Opérations de l'exercice	58 241.58 €	69 776.79 €	0.00 €	17 819.51 €
Totaux	58 241.58 €	74 545.37 €	0.00 €	36 658.00 €
Résultat de l'exercice		16 303.79 €		36 658.00 €

Résultat global : 52 961.79

Budget annexe « SPANC »

LIBELLE	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	850.09 €
Opérations de l'exercice	9 714.32 €	9 933.00 €
Totaux	9 714.32 €	10 783.09 €
Résultat de l'exercice		1 068.77 €

Résultat global : 1 068.77 €

Budget annexe « Environnement et déchets »

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	- €	17 989.71 €	- €	1 181.57 €
Opérations de l'exercice	760 232.57 €	761 029.00 €	- €	131,59 €
Totaux	760 232.57 €	779 018.71 €	- €	1 313.16 €
Résultat de l'exercice		18 786.14 €		1 313.16 €

Résultat global : 20 099.30 €

3. Affectation des résultats de l'année 2016 du budget principal de la Communauté de communes et des budgets annexes

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les affectations suivantes :

➤ Proposition d'affectation du résultat du budget principal 2016 :

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 3 057 805.12 €

Affectation du déficit d'investissement reporté : 458 852.90 €

Affectation au compte 1068 pour couvrir le résultat cumulé d'investissement déficitaire à hauteur de 458 852.90 €.

➤ Proposition d'affectation du résultat du budget annexe « pôle de santé » 2016 :

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 86 595.98 €

Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 293 457.70 €

➤ Proposition d'affectation du résultat du budget annexe « Développement économique – Ecoparc » 2016

Affectation du déficit d'investissement reporté : 155 699.19 €

Affectation au compte 1068 pour couvrir le résultat cumulé d'investissement déficitaire à hauteur de 22 435.26 €.

➤ Proposition d'affectation du résultat du budget annexe « Relais Services publics » 2016

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 16 303.79 €

Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 36 658.00 €

➤ Proposition d'affectation du résultat du budget annexe « SPANC » 2016

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 1 068.77 €

➤ Proposition d'affectation du résultat du budget annexe « Environnement et déchets » 2016

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté: 18 786.14 €

Affectation à l'excédent d'investissement reporté : 1 313.16 €

Le Président souhaite faire un point sur les subventions obtenus depuis le début du mandat en 2014. Elles s'élèvent à 1 055 683.36 euros. Le Président souhaite remercier les services pour ce travail.

4. Vote du budget principal de la Communauté de communes et des budgets annexes,

Après que le Président ait présenté l'ensemble des budgets par chapitre, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le budget principal de la Communauté de communes et les budgets annexes.

Il sera proposé de voter par chapitre et par nature le budget primitif du budget principal et des budgets annexes « Développement économique – Ecoparc », « Relais Services Publics », « SPANC », « Environnement et Déchets » et « Pôle de santé ». (Cf. documents envoyés par mail).

5. Attribution de compensation 2017,

La Commission de transferts de charges s'est réunie le 16 février 2017 concernant le montant de l'attribution de compensation de chaque commune pour 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve (une abstention) les montants suivants :

Communes	Attribution de compensation 2017
Dhuizon	62 101.57 €
La Ferté Beauharnais	10 965.11 €
La Marolle en Sologne	13 187.68 €
Millançay	44 096.27 €
Montrieux en Sologne	- 125.06 €
Neung sur Beuvron	108 392.39 €
Saint Viâtre	41 382.23 €
Veilleins	- 655.02 €
Vernou en Sologne	169 176.31 €
Villeny	42 687.38 €
Yvoy le Marron	3 488.34 €
Total des versements des compensations	494 697.20 €

Il est également proposé que lors d'une prochaine commission des finances, les montants soient actualisés et soumis ensuite au conseil communautaire pour approbation.

6. Autorisation signature bail CMI

Le bâtiment qui accueillera les nouveaux locaux de l'entreprise CMI (bureaux, laboratoire, stockage) sera réceptionné début mars. Aussi, un bail d'une durée de 15 ans avec promesse synallagmatique de vente devra être signé entre l'entreprise et la Communauté de communes de la Sologne des Etangs. Le montant du loyer versé correspondra aux mensualités de remboursement de l'emprunt contracté soit 2.212,98 € HT et la promesse de vente à la valeur résiduelle du terrain soit 41 025 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise Alain BLANCHE à signer le bail ainsi que la promesse synallagmatique de vente avec l'entreprise CMI.

7. Autorisation signature bail ancienne maison de retraite

La société GLOBAL TRADING s'est positionnée pour assurer la réalisation des travaux de réhabilitation et la gestion de l'ancienne Maison de retraite de Neung-sur-Beuvron. L'investisseur souhaite y réaliser une résidence sénior de 40 à 45 appartements et studios. L'ancienne Maison de retraite serait cédée à l'investisseur via un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans (Loyer mensuel de 3000 € avec droit d'entrée de 20 000 €) avec option d'achat à hauteur de 500 000 €. L'investisseur assurerait l'intégralité des travaux de réhabilitation et de mise aux normes suivant le calendrier présenté ci-après :

- Au plus tard le 30 avril 2017 – Dépôt du permis,
- Juillet 2017 – Démarrage des travaux,
- 1^{er} trimestre 2018 – Ouverture de la résidence

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise Alain BLANCHE, Vice-Président, à signer le bail ainsi que la promesse de vente avec la société Global Trading.

8. Choix des entreprises Pôle de santé,

Suite à l'appel d'offres lancé, la Commission d'appel d'offres s'est réunie et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : Maçonnerie

Entreprise FOUCHER FOURNIER 170 000, 00 €HT

Lot 2 : Charpente- Couverture-Zinguerie

Entreprise Couvertures LOPEZ 23 724.09 € HT

Lot 3 : Menuiseries extérieures – serrurerie

Entreprise Nadeli 78 768.00 € HT

Lot 4 : Menuiseries intérieures

Entreprise Rapaud Dosque 24 998.35 € HT

Lot 5 : Plâtrerie, isolation

Entreprise ARARAT 45 492.02 € HT

Lot 6 : Revêtements de sols

Entreprise SRS 10 028.28 € HT

Lot 7 : Electricité – VMC- Sécurité incendie

Entreprise SOGECLIMA 44 054.00 € HT

Lot 8 : Climatisation

Entreprise SOGECLIMA 24 861.97 € HT

Lot 9 : Plomberie

Entreprise SOGECLIMA 18 236.29 € HT

Lot 10 : Ascenseurs

Entreprise CFA 18 228.00 € HT

Lot 11 : Peinture

Cet appel d'offres comprend la réhabilitation de la maison du directeur et de l'annexe. Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire retient les entreprises proposées à l'unanimité.

9. Choix du cabinet pour le PLUi

Suite au Conseil communautaire de décembre dernier une consultation a été lancée afin de recruter le cabinet qui accompagnera la Communauté de communes pour l'élaboration du PLUi. Le résultat de la consultation est le suivant :

- CITADIA – 180 275 € HT (Tranche ferme) et options à hauteur de 12 300 € HT,
- SIAM / THEMA – 166 275 € HT
- PLANED / ECOVIA – 169 500 € HT
- ECMO / CDPNE – 193 600 € HT

La Commission d'appel d'offres a reçu en entretien 3 des 4 cabinets et émet un avis favorable pour retenir le groupement SIAM/THEMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire retient le cabinet SIAM / THEMA pour accompagner la Communauté de communes dans l'élaboration de son PLUi. Par ailleurs, la contribution des communes à hauteur de 1 euro par habitant est approuvée et renvoyée à la délibération des conseils municipaux.

10. Subvention exceptionnelle CFA horticole pour participation voyage scolaire de Vivien SEVESTRE,

Dans le cadre du Brevet professionnel Aménagement Paysager de notre apprenti Vivien SEVESTRE, le CFA avec le concours de la Région Centre organise un voyage d'études à Madère du 13 au 17 mars prochain. Le coût du voyage est de 536 euros par apprenti, la Région Centre prend à sa charge 330 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'octroyer au CFA une subvention de 200 euros pour permettre à Vivien de se rendre à Madère.

11. Questions diverses

- Point sur le projet patrimoine des communes

La première étape du projet a permis à notre Communauté de communes de concevoir au printemps 2015, un premier livret touristique des premiers sites étudiés et à l'été 2016, un deuxième livret présentant les 55 sites incontournables de la Sologne des Etangs a vu le jour. Ces guides dynamiques et informatifs font voyager au cœur de l'histoire de la Sologne des Etangs.

Dans le prolongement du livret et avec la volonté de faire connaître son patrimoine au grand public, la Communauté de communes souhaite dorénavant restituer cette première phase de recherches en aménageant sur le terrain des circuits thématiques de découverte du patrimoine. Cette valorisation passerait par une mise scénographique de certains points patrimoniaux précédemment étudiés. Notre volonté a été d'associer les trois Communautés de communes du Pays de Grande Sologne dans ce projet. Deux réunions d'informations ont été organisées, durant lesquelles Monsieur Chevallier a présenté nos travaux et notre projet. Une réunion de lancement aura lieu dans les prochaines semaines.

- Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 13 000 euros pour chacune des deux maisons à thème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.